



© CLÉMENTINE BOURGNE / ANSA

Scolarisation des élèves avec autisme et TED

Depuis 2005, la législation ne cesse d'avancer vers l'accueil des élèves avec autisme en milieu ordinaire. Seulement, sur le terrain, son application reste insuffisante. Manque de formation, faible temps de scolarisation, sur les 100 000 enfants avec autisme en France, seulement un quart est scolarisé en milieu ordinaire alors que la loi prévoit un droit à la scolarisation avec préférence pour le milieu ordinaire.

Travailler en concertation autour de l'enfant

« Une aide pluridisciplinaire, pour moi c'est la clé de la réussite pour que l'inclusion de l'enfant avec autisme fonctionne. »

Anne-Valérie Delaplace, ex-enseignante en CLIS et à domicile depuis quelques années auprès de ces élèves, l'affirme, il faut les connaître « sur le bout des doigts ». Parents, orthophonistes, auxiliaires de vie scolaire, et médecins peuvent aider l'enseignant à bien travailler, à partir des potentialités de l'enfant. Par exemple, les élèves avec autisme sont plus réceptifs au visuel. Il faut donc trouver des pictogrammes pour leur permettre de s'exprimer ou pour leur faire comprendre une leçon. Le but étant de ne pas créer de frustration chez lui et qu'il ne s'ennuie pas.

« Je me rappelle d'un enfant en CM2 qui avait été pris d'une crise car il était face à une révision de conjugaison apprise en CM1 », ajoute l'enseignante. Si pour les autres élèves il faut revoir sans arrêt les mêmes choses, ce n'est pas le cas des autistes. Quand une chose est dite, elle est acquise. « Ce sont des enfants qui ont une intelligence très différente de la nôtre. » Selon Christine Philip, maîtresse de conférence en Science de l'éducation, l'autisme n'est pas un trouble psychique ni mental, c'est un trouble cognitif dû à un sur-fonctionnement. Il est donc nécessaire de préserver un certain niveau d'exigence face à ce type d'élève et de les intégrer en milieu ordinaire puisqu'ils agissent beaucoup par mimétisme.



« Une scolarisation trop souvent au rabais »

CHRISTINE PHILIP

*Christine Philip, maîtresse de conférence honoraire en Sciences de l'éducation, est responsable de la mise en place des premières formations sur l'autisme pour les enseignants à l'INS HEA (L'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés). Spécialiste des questions sur les enfants avec autisme, en 2009, elle a publié *Autisme et parentalité* puis en 2010, *L'enfant autiste a-t-il sa place à l'école ?**



© MIRA / ANAA

La loi de 2005 prône l'inclusion scolaire des enfants avec autisme. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

CP. La loi de 2005 est la première à considérer les enfants en situation de handicap comme des élèves avec un droit comme les autres, celui d'aller à l'école. Alors évidemment son importance est considérable. Simplement, j'aurais aimé que l'on ajoute la mention « *celle que soit la gravité du handicap* ». Car quand on regarde les chiffres du CESE (Conseil Economique Social et Environnemental), on s'aperçoit qu'il y a 20 000 enfants en France en situation de handicap qui ne sont pas scolarisés, dont les polyhandicapés et les autistes sévères. Pour eux, la loi n'est pas appliquée. Quant à ceux qui sont scolarisés, que ce soit en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé, le problème c'est qu'ils le sont de manière très partielle. On ne peut pas parler de scolarisation « *effective* ». Mais il faut reconnaître que la loi de 2005 a mis le système sous tension et il y a certainement aujourd'hui beaucoup plus d'enfants qui sont scolarisés notamment en milieu ordinaire qu'il y a une trentaine d'années. A l'époque c'était impensable.

Aujourd'hui, quel est le parcours scolaire des enfants avec autisme ?

CP. Ils sont d'abord accueillis de façon partielle dans une classe ordinaire d'école maternelle. Là, bien souvent, les enseignants ordinaires n'ont pas les clés, la

« La CLIS, malheureusement, c'est le premier pas vers l'exclusion. »

formation nécessaire pour pouvoir les scolariser comme il se doit. Ensuite, une infime partie d'entre eux continue en classe ordinaire. La majorité va poursuivre sa scolarité en CLIS. La CLIS, malheureusement, c'est le premier pas vers l'exclusion. Il y a peu de chances qu'ils retournent en classe ordinaire et en collège, ils passent ensuite à l'ULIS. Cependant les chiffres montrent qu'il y a moitié moins d'ULIS que de CLIS. C'est encore un problème. Ou bien ils retournent en milieu spécialisé ou bien ils sont accueillis en SEGPA, qui sont des dispositifs pour les élèves en difficulté scolaire. Les enfants avec autisme sont confrontés à une multitude de difficultés.

La loi sur la refondation de l'école prescrit « une école inclusive », quelle appréciation portez-vous sur ce texte ?

CP. Cette loi va plus loin que la loi de 2005 car on y affirme le principe d'une « *école inclusive* ». Seulement, la différence entre l'inclusion et l'intégration, dans les écoles, n'a pas encore été bien comprise. Je pense sincèrement

que dans le système actuel de l'école française, on en est resté à l'intégration. Intégrer un enfant en situation de handicap c'est ouvrir les portes de l'école et lui demander de faire l'effort de s'adapter au milieu qui l'accueille. L'inclusion qui correspond à une révolution culturelle dans la mesure où c'est le milieu d'accueil doit se montrer suffisamment flexible pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant. Pour moi, notre système éducatif n'est pas compatible avec cette école inclusive car il est très « *normo centré* ». Nous

« En France on a tendance à externaliser le traitement des problèmes scolaires. »

avons un programme à respecter, un niveau à atteindre. Dès qu'un enfant s'écarte un peu trop de la norme, on commence à se dire qu'il n'a pas sa place en classe ordinaire et qu'il serait peut-être mieux ailleurs, avec des spécialistes... En France on a tendance à externaliser le traitement des problèmes scolaires. C'est un gros problème car les enfants comprennent alors qu'ils ne sont pas performants, et bien souvent ils ne sont pas très réceptifs à ce que leur propose l'école. En fin de compte, ce système favorise le décrochage scolaire. Cela fait 30

ans que l'on parle de pédagogie différenciée mais force est de constater qu'elle est très peu mise en œuvre.

François Hollande a présenté son bilan d'étape du troisième plan autisme, quel est le vôtre ?

CP. Dans ce plan, il y a quelque chose de plus positif. Il prévoit la création d'Unités d'Enseignement Maternelle (UEM) dans chaque département. Ce sont habituellement des unités que l'on retrouve dans les établissements spécialisés. Là, le but de ce projet est d'accueillir sept enfants avec autisme dans le cadre de l'école maternelle et de se donner l'objectif d'une poursuite de leur scolarité dans des classes ordinaires. Cela me paraît intéressant car habituellement une fois que les enfants ont intégré une CLIS en école élémentaire, ils ne retournent que très ponctuellement en milieu ordinaire. De plus, la collaboration entre les établissements spécialisés et l'école peut être valorisée. Après, reste à voir comment les élèves sont recrutés. Il faut vraiment que ce soit des enfants que l'on aurait habituellement orientés vers des établissements spécialisés. Depuis la rentrée, il y en a une par académie soit une trentaine mais il faut attendre de voir comment elles sont mises en place et comment elles fonctionnent.

PROPOS RECUEILLIS PAR CLÉMENCE BOHÈME